



MAIRIE DE ROISSY-EN-FRANCE

LETTRE À L'ATTENTION DES ROISSÉENNES ET ROISSÉENS
Roissy-en-France, le 02 novembre 2020

COVID-19 : Point de situation

Madame, Monsieur,

Un nouvel épisode s'est ouvert dans le cadre de la crise sanitaire que nous traversons. Le 28 octobre 2020, le président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus strict minimum les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire en établissant un confinement jusqu'au 1^{er} décembre minimum.

Vous trouverez ci-après les éléments connus à ce jour et appliqués dans le village.

Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre implication totale et de la mobilisation de tous nos services.

Michel THOMAS
Maire de Roissy-en-France

I. INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉPLACEMENTS / STATIONNEMENT

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et sur attestation uniquement pour :

- Les déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou les universités (*ou établissements d'enseignement supérieur*) pour les étudiants ou les centres de formation pour adultes et les déplacements professionnels ne pouvant être différés ;
- Les déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (*liste ci-après*) et les livraisons à domicile ;
- Les consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés et l'achat de médicaments ;
- Les déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants ;
- Les déplacements des personnes en situation de handicap et leur accompagnant ;
- Les déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie ;
- Les convocations judiciaires ou administratives et rendez-vous dans un service public ;
- La participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Des attestations permanentes sont proposées pour les déplacements domicile/travail et pour amener les enfants à l'école. Pour les autres motifs les attestations individuelles sont à remplir à chaque déplacement.

Attestations téléchargeables sur le site du gouvernement.

Une amende forfaitaire de 135 € est appliquée en cas de non-respect du confinement.

Durant cette période de confinement, les infractions au stationnement (*zone bleue et stationnement abusif*) ne sont plus relevées à Roissy-en-France, par la Police Municipale. *Renseignement auprès de la Police Municipale au 01 34 29 48 30.*

Seuls les examens au code et au permis de conduire sont maintenus. Tous les cours sont suspendus.

II. SERVICES MUNICIPAUX

Mairie	Ouverts aux horaires habituels	01 34 29 43 00 - accueil@ville-roissy95.fr
Mairie Annexe		CCAS : 01 34 38 52 01 - ccas@ville-roissy95.fr Éducation : 01 34 38 52 12 - education@ville-roissy95.fr
Crèche familiale		01 34 29 80 18
Halte-Jeux		01 34 29 40 81
Accueils de Loisirs		01 34 38 52 12 - education@ville-roissy95.fr
Restaurant scolaire		01 34 38 52 12 - education@ville-roissy95.fr
Observatoire de la Réussite Scolaire et de la Socialisation		01 34 38 52 24 - observatoireRSS@ville-roissy95.fr
Services Techniques		01 34 38 52 30
Police Municipale		01 34 29 48 30 / 01 34 29 43 43 policemunicipale@ville-roissy95.fr

Service Jeunesse	Fermés au public Permanence par mail et téléphone	01 34 38 52 23 - jeunesse@ville-roissy95.fr
Ludothèque		01 34 38 52 01
Centre Culturel L'Orangerie		01 34 29 48 59 - acc_culturel@ville-roissy95.fr
Installations intérieures et ex- térieures du Complexe Sportif*		01 34 29 95 95 - vielocale@ville-roissy95.fr
Office de Tourisme		01 34 29 43 14 - office-tourisme@ville-roissy95.fr

Les mails, communications téléphoniques et prise de rendez-vous sont à privilégier.

** Salle omnisports, dojos, club house et courts de tennis couverts et extérieurs, terrains de football et terrain d'entraînement des gardiens de but, terrain de basket, Espace Labéjof (y compris locaux mis à disposition de la Boule Roisséenne et de l'USRF), salle Marcel Hervais, local du Club des Cheveux Blancs et salle polyvalente, piste d'athlétisme, boudrome et mur d'escalade. Par ailleurs, les locaux associatifs du 9 rue Dorval et le Stand de tir sont fermés.*

III. MANIFESTATIONS MUNICIPALES

Toutes les manifestations ci-après sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

- Commémoration du 11 novembre*
- Agustín Galiana
- Conseil municipal du 16 novembre 2020*
- Cérémonie des récompenses aux diplômés
- Salon Artistique
- Incidence Chorégraphique
- Téléthon
- Florent Peyre
- Marché de Noël

**à huis clos*

Consultez le site internet pour retrouver les informations sur les manifestations à venir.

À noter : les cours se déroulant à L'Orangerie (*Danse, Musique, Théâtre et Arts*) sont maintenus en visio ou par e-mail. *Pour tout renseignement, veuillez contacter le secrétariat de L'Orangerie au 01 34 29 48 59.*

IV. SERVICES ET COMMERCES* À ROISSY

Retrouvez ci-dessous les services et commerces maintenus :

Sous réserve de modification/actualisation des informations.

• Santé :

- Cabinet médical (6, rue Jean Moulin)
 - Médecin généraliste (01 34 29 93 15
ou 01 34 29 08 07)
 - Dentiste (09 81 09 20 38)
 - Infirmière (06 16 35 33 65)
 - Kinésithérapeute (01 34 29 93 03)
 - Podologue (06 08 34 59 61)
 - Ostéopathes (01 34 38 66 28)

- Cabinet médical (9, rue Dorval)
 - Médecin généraliste (01 34 38 66 96)
 - Psychothérapeute (06 68 12 64 66)
- Clinique ophtalmologique (01 49 38 00 78)
- Pharmacie Bonassoli (01 34 29 85 96)

• Commerces, services :

- Exovision SI (01 34 29 91 63)
- Emmanuelle Glikson (01 34 29 88 70)
- Les Douceurs de Roissy - Boulangerie (01 34 29 84 47)
- EURL De Oliveira (06 10 59 55 02)
- Les 2 Roues (01 39 88 02 76)
- Autosur (01 34 29 93 90)
- Le Relais de la Forge (01 34 29 80 00)
- Parking du Relais (06 21 71 12 79)
- Yummy Park (01 85 43 04 41)
- Cabinet Duris-Mauger & Luquet (01 34 29 91 11)
- La Banque Postale (01 34 29 37 00)
- Maison de la presse, papeterie (09 73 60 30 70)
- Segai (01 34 29 81 77)
- Saloni - retouche (07 82 73 94 12 ou 06 87 45 43 54)
- Carrefour express (01 34 29 00 12)
- Casino Shop (01 34 38 60 10)
- Le Village - Tabac/PMU (01 34 29 84 63)
- Taxis communautaires (01 34 29 03 06)
- GTI (01 34 29 92 70)
- Roissy Paris Limousine (06 52 56 01 39)
- Time Attitude (06 89 76 39 73)
- Marché de Roissy

Non communiqués : C.G Lec (01 34 29 01 04) - Froment (01 39 88 20 78) - LDR Transport (06 15 36 85 21).

• Restauration à emporter / livraison à domicile :

Tous les restaurants restent fermés à l'exception de la vente à emporter et la livraison à domicile.

- À la maison (01 75 41 24 48) - En cours d'organisation
- Aux Trois Gourmands (01 34 29 09 51)
- Cinq J Pizza (01 34 38 60 66)
- La Brasserie du Terroir (01 34 29 80 90)
- Le Vivier de la mer (01 34 29 06 86)
- Pizza King (01 34 29 07 27)

Pour tout renseignement, merci de vous rapprocher de votre commerçant.

**La liste des établissements dont les activités demeurent autorisées : Commerce de bouche et d'alimentation générale ; Supérettes ; Supermarchés ; Magasins multi-commerces ; Hypermarchés ; Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé, de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé ; de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé ; de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé ; de boissons en magasin spécialisé ; autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé ; Commerce de détail de produits surgelés • Les distributions alimentaires assurées par des associations caritatives • Commerce de détail alimentaire sur éventaies lorsqu'ils sont installés sur un marché • Commerce de détail de produits à base de tabac, cigarettes électroniques, matériels et dispositifs de vapotage en magasin spécialisé • Commerce de détail d'aliments et fournitures pour les animaux de compagnie, jardinerie • Cliniques vétérinaires et cliniques des écoles vétérinaires • Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé • Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé • Commerces de détail d'optique • Laboratoires d'analyse • Services de transports • Blanchisserie-teinturerie, blanchisserie-teinturerie de gros, blanchisserie-teinturerie de détail • Services funéraires • Commerce de détail de carburants et combustibles en magasin spécialisé, boutiques associées à ces commerces pour la vente de denrées alimentaires à emporter, hors produits alcoolisés, et équipements sanitaires ouverts aux usagers de la route • Entretien, réparation et contrôle techniques de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles • Commerce d'équipements automobiles ; Commerce et réparation de motocycles et cycles ; Fourniture nécessaire aux exploitations agricoles • Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé • Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé • Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé • Commerce de détail de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé • Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé • Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé • Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaies ou marchés • Hôtels et hébergement similaire à l'exclusion des villages vacances, maisons familiales et auberges collectives ; Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier ; Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier • Location et location-bail de véhicules automobiles ; d'autres machines, équipements et biens ; de machines et équipements agricoles ; de machines et équipements pour la construction • Activités des agences de placement de main-d'œuvre de travail temporaire • Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques ; Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication ; Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques ; Réparation d'équipements de communication • Activités financières et d'assurance • Commerces de gros • Organisation d'épreuves de concours ou d'examens.*

V. ÉDUCATION

Les crèches, écoles, collèges et lycées restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé dont le port du masque obligatoire dès l'âge de 6 ans. Le restaurant scolaire est maintenu à Roissy-en-France.

La prise en charge périscolaire (*garderie, accueils de loisirs*) est également maintenue tout comme les structures d'accueil spécialisées pour les enfants en difficulté physique ou psychique notamment les instituts médico-éducatifs.

Les formations et concours font aussi l'objet de dérogation.

Concernant l'enseignement supérieur, l'ensemble des cours magistraux et travaux dirigés sont désormais en distanciel sauf exception pour certains travaux pratiques. L'accès aux bibliothèques universitaires est possible mais uniquement sur rendez-vous.

Le soutien scolaire est maintenu par le service Jeunesse.

Renseignements auprès du service Éducation au 01 34 38 52 12 ou du service Jeunesse au 01 34 38 52 23.

VI. SÉNIORS ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Afin de lutter contre la solitude des aînés, les visites en EHPAD et en maison de retraite sont autorisées pendant le confinement dans le strict respect des mesures barrières.

L'aide à domicile est maintenue.

Les personnes peuvent s'adresser au CCAS en cas de besoins spécifiques.

Renseignements auprès du service CCAS au 01 34 38 52 01.

VII. CÉRÉMONIES ET LIEUX DE CULTÉ

Les lieux de culte restent ouverts pour les cérémonies funéraires dans la limite de 30 personnes et pour les mariages avec un maximum de 6 personnes.

Les cimetières ne sont pas fermés pendant le confinement.

Informations concernant les mariages civils et décès auprès de l'État Civil au 01 34 29 43 00.

VIII. ESPACE PUBLIC, PARCS, JARDINS ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Les parcs et jardins ne sont pas fermés mais restent soumis aux attestations de déplacements et aux règles en vigueur dans l'espace public. Il est autorisé de se déplacer dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile.

Tous les bâtiments et structures sportifs sont fermés jusqu'à nouvel ordre (*ex : golf, piscine intercommunale...*).

Les jardins familiaux produisant des cultures alimentaires restent ouverts dans le respect des gestes barrières.

IX. COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets est maintenue. Les déchetteries sont ouvertes aux horaires habituels.

Renseignement auprès du Sigidurs au 0.800.73.57.36.

**Retrouvez toutes les informations et actualités concernant la COVID-19
sur <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>**

Retrouvez les actualités du village sur www.roissyenfrance.fr (rubrique actualités)